



Contester une saisie (situation précaire)

Par **radouche**, le **10/08/2016** à **15:52**

bonjour

j'ai été victime d'une saisie de 1700euros sur mon compte alors que je suis en situation précaire cette somme est arriver ce matin du pole emploi assedic g deja eu un plan d'echeancier mais pas pu le respecter jusqu'au bout car mes revenus ont été retenu du à un controle g aussi perdu mon logement avec des loyers impayers donc je nai pas pu y rester je suis actuellement héberger chez un ami avec mon épouse et 2 enfants j'ai tant attendu mon entré assedic pour pouvoir regler mes dettes auprès de ce huissier je lui ai proposer un autre échéancier en justifiant ma situation et prouvant que jéter de bonne foi je voudrais qu'il deduisse les mois manquants sue le montant de ma saisie mais leur reponse est plutot decourageant que faire pour que je puisse récupérer une partie de cette somme rapidement et sans faire appel a des avocats merci d'avance

Par **youris**, le **10/08/2016** à **17:52**

Bonjour,

Si un huissier a pu faire une saisie-attribution sur votre compte bancaire, c'est que votre créancier a obtenu un jugement valant titre exécutoire vous condamnant à payer.

Votre créancier n'a aucune obligation de vous accorder un échéancier.

Vous pouvez contester cette saisie auprès du juge de l'exécution.

Salutations